



La lettre d'information statutaire et juridique N° 012

« L'essentiel du droit de la Fonction Publique et des Services Publics »



Etat



Hospitalière



Territoriale



Pompiers



Droit Prive

Thématique :

Plan d'action pluriannuel pour une meilleure prise en compte

Catégories concernées

A

B

C

Référence

Circulaire du 28 mars 2017 relative au plan d'action pluriannuel pour une meilleure prise en compte de la santé et la sécurité au travail dans la Fonction publique

La santé et la sécurité au travail sont un enjeu essentiel pour notre Fonction publique. Elles conditionnent l'exercice même des missions des agents publics.

Le plan d'action qui suit découle d'un travail de concertation avec les représentants du personnel et les employeurs des trois versants de la Fonction publique en 2015 et 2016.

Articulé autour de cinq axes, il identifie les chantiers sur lesquels l'administration entend désormais avancer dans les domaines du pilotage de la santé au travail (objectifs 1 à 3), de la médecine de prévention (objectif 4), de la prévention des risques professionnels et de la prise en compte de la pénibilité (objectifs 5 et 6), de la prévention de l'inaptitude et du maintien dans l'emploi (objectifs 7 et 8), du fonctionnement des instances médicales et de la médecine agréée (objectifs 9 et 10).

➤ **PILOTER LA SANTÉ AU TRAVAIL**

OBJECTIF 1 : Mieux piloter la santé au travail au sein des services

OBJECTIF 2 : Améliorer le fonctionnement des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)

OBJECTIF 3 : Consolider la chaîne des acteurs de la prévention

FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE

96, rue Blanche - 75009 PARIS - ☎ 01 42 80 22 22

E-mail: contact@fa-fp.org - Site Internet : <http://www.fa-fp.org>

➤ **RENFORCER LA MÉDECINE DE PRÉVENTION**

OBJECTIF 4 : Renforcer la médecine de prévention

➤ **AMÉLIORER LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET LA PRISE EN COMPTE DE LA PÉNIBILITÉ**

OBJECTIF 5 : Prévenir l'usure professionnelle, limiter et suivre les expositions aux facteurs de pénibilité et faciliter les reconversions

OBJECTIF 6 : Décliner dans le cadre professionnel les orientations gouvernementales

➤ **RENFORCER LA PRÉVENTION DE L'INAPTITUDE ET LE MAINTIEN DANS L'EMPLOI**

OBJECTIF 7 : Améliorer la prise en charge des altérations de la santé et faciliter le maintien et le **retour à l'emploi**

OBJECTIF 8 : Accompagner les agents en situation de reclassement

➤ **REVISITER LES PROCÉDURES DES INSTANCES MÉDICALES ET DE LA MÉDECINE AGRÉÉE**

OBJECTIF 9 : Améliorer la prise en charge administrative des agents en matière de congés pour raison de santé

OBJECTIF 10 : Redéfinir le champ de compétences des médecins agréés.